

Image not found or type unknown



Remplacement Abattant WC

Par **EGK**, le **21/04/2022** à **20:07**

Bonjour,

Je loue un studio depuis 6 mois. L'abattant des toilettes vient de se casser. L'abattant était assez usagé, on peut constater que les fixations sont rouillées. Est-ce à moi ou à mon propriétaire de le remplacer ?

Merci d'avance de votre retour.

Par **Marck.ESP**, le **21/04/2022** à **20:29**

Bonjour

Cela fait partie des charges du locataire. Il vous sera difficile de prouver que la vétusté de l'équipement a créé la casse.

Par **youris**, le **22/04/2022** à **09:29**

bonjour,

le locataire a en charge l'entretien du bien loué et les menues réparations.

salutations

Par **coproleclos**, le **22/04/2022** à **11:00**

Bonjour

Lors de l'établissement du constat d'entrée dans les lieux et si rien n'a été mentionné, comme il vient d'être dit, les réparations incombent au locataire.

Bien à vous.

Par **Plume195**, le **31/05/2023** à **12:00**

Bonjour, lors de la location, si les toilettes sont hors normes standard. Est ce au locataire de payer pour un nouvel abattant? Celui ci est à plus de 100€...
Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **31/05/2023** à **12:37**

Bonjour,

Soit vous le remplacez soit vous vous en passer. Mais s'il manque à votre départ, le bailleur vous le facturera et pas forcément au meilleur prix.